

## Actualités bimensuelles du respect de la vie

### A propos de ...

L'élection de Bill Clinton à la présidence des Etats-Unis

A l'heure où vous recevrez cette revue, Bill Clinton aura investi la Maison Blanche, et avec lui, selon nos confrères de la presse quotidienne, toute une pléiade de lobbies minoritaires, mais actifs, parmi lesquels le lobby de l'avortement. Certains commentateurs pro-vie annoncent même, dans un style très télé-évangélique, une période de persécution. Nous ne rentrerons pas dans cette discussion qui relève plus de la prophétie que du journalisme. L'histoire seule leur donnera raison ou tort. Si on s'en tient aux faits objectifs, deux grandes constations sont possibles.

- Il est raisonnable de s'attendre à ce que l'administration Clinton favorise les partisans de l'avortement. Il suffit de considérer la nomination d'Al Gore à la vice présidence (pour lequel on trouvera, page 2, un récapitulatif des votes personnels sur les questions relatives au respect de la vie, depuis son élection au Sénat américain). Al Gore est connu pour ses positions extrémistes dans le domaine de l'avortement comme dans d'autres domaines. Son récent livre *La terre dans la balance* fourmille d'exemples d'intolérance scientifique et la croissance de la population y est désignée mère de tous les vices écologiques de l'humanité. (TransVIE-mag tient à votre disposition une excellente analyse de ce livre).

- Il est déraisonnable de transposer aux Etats-Unis le modèle de centralisation du pouvoir qui existe en France. D'une part, les trois branches du pouvoir américain (législatif, judiciaire et exécutif) se sont souvent montrées, dans le passé, jalouses de leurs prérogatives respectives. D'autre part, les Etats-Unis ont une constitution fédérale. L'exercice

du pouvoir ne saurait être ramené à l'exercice du pouvoir fédéral. L'avenir dépendra des rapports de force qui s'établiront entre pouvoir fédéral et pouvoirs locaux. Certes, la Cour suprême a réaffirmé, l'an passé, la décision *Roe v Wade* faisant de l'avortement un droit constitutionnel de la femme, mais dans un esprit totalement différent. *Roe v. Wade*, en 1973, allait dans le sens d'une centralisation des décisions, puisque les Etats se voyaient alors retirer le droit de réguler l'avortement (rappelons que la majorité d'entre eux ont alors été obligés de légaliser l'avortement contre leur gré). Avec la décision *Planned Parenthood v. Casey*, c'est un mouvement inverse qui se produit, la cour suprême cédant aux Etats le rôle de légiférer en matière d'avortement (sauf celui de l'abolir). Cette nouvelle orientation se retrouve dans la décision *Bray v. Alexandria Women's Health Clinic* du 13 janvier, interdisant aux partisans de l'avortement d'utiliser une loi fédérale de 1871, conçue contre le Ku Klux Klan, à l'encontre des militants pro-vie.

Ce mouvement de décentralisation n'a pas échappé aux partisans de l'avortement, qui comptent sur leur nouveau président et sur le Congrès pour conserver et consolider ce que le pouvoir judiciaire fédéral leur refuse : l'homogénéisation forcée des législations, par le haut et dans le sens de l'avortement-sur-demande.

Le problème est simple, mais délicat. Lorsque le pouvoir exécutif fédéral est aux mains de partisans du respect de la vie, l'augmentation des prérogatives fédérales est globalement favorable au respect de la vie. C'était le cas sous la présidence Reagan. Le bilan de la présidence Bush était déjà moins clair. Mais avec Bill Clinton, l'avenir à court terme des enfants-à-naître est du côté de la décentralisation.

François PASCAL

## ACTUALITÉS

Les notes en petits caractères italique à la fin de chaque article indiquent la source ainsi que des références utiles pour les lecteurs cherchant un complément d'information

### Avortement

**Pologne** : les députés polonais ont amendé puis voté le 07/01/93, par 213 voix contre 171, un **projet de loi sur l'avortement**. Ce texte, maintenant soumis au sénat, interdit l'avortement sauf en cas de viol, d'inceste, ou de danger pour la vie de la mère. Il autorise également le diagnostic prénatal et l'avortement eugénique (en cas de malformation foetale grave). Seuls les établissements hospitaliers publics pourront pratiquer les avortements. Les médecins pratiquant des avortements illégaux pourront être condamnés à deux années de prison. La femme enceinte ne serait pas poursuivie. Les députés se sont prononcés contre l'idée d'un référendum sur l'avortement, référendum réclamé par les mouvements pro-avortement. Enfin, un amendement charge le gouvernement d'assurer la disponibilité des moyens contraceptifs.

(Le Figaro, 08/01/93; Le Quot. de Paris, 08/01/93; Libération, 08/01/93; Herald Trib. Int., 08/01/93; Le Monde, 09/01/93; La Croix, 15/12/93; Herald trib. Int., 17/12/93)

**Hongrie** : le parlement a adopté, le 17/12/92, par 193 voix pour et 39 contre une loi **légalisant l'avortement-sur-demande**. Cette loi ne modifie pas la situation de l'avortement dans ce pays qui en pratiquerait 90 000 tous les ans. Jusque-là, l'avortement était régi par un décret datant de 1987. La cour constitutionnelle avait récemment annulé ce décret, estimant que ce domaine relevait de la compétence du pouvoir législatif. La nouvelle loi prévoit un entretien avec une aide-familiale, mais la femme sera libre de sa décision.

(Herald trib. int, 18/12/92; La Croix, 23/12/92)

**France** : l'Assemblée nationale a définitivement adopté, le 21/12/92, le projet de loi portant diverses mesures d'ordre social, dans lequel elle a réinscrit la **dépénalisation de l'avortement pratiqué par la mère sur son propre enfant**. Elle a également rétabli le **délit d'entrave au fonctionnement des avortoirs**, délit créé à l'encontre des opérations sauvetages. Ces textes [Cf TransVIE-mag n°34] avaient été rejetés par les sénateurs. Ces nouveaux articles de loi ont été votés par les députés socialistes et communistes, disposant de la majorité absolue, avec le soutien (symbolique) d'un député d'opposition : Jean-Pierre Foucher, député UDC des Hauts-de-Seine et maire de Clamart. Toutefois,

début janvier, **61 sénateurs ont saisi le Conseil constitutionnel**, estimant que ces articles sont dépourvus de tout lien avec l'objet du projet de loi.

(Présent, 23/12/92; La Croix, 23/12/92; Le Figaro, 09/12/92, 09/01/93; Présent, 11/12/92)

**France** : on trouvait dans l'édition du 20/12/92 du quotidien *Le Monde* un encart publicitaire visant à rallier les lecteurs à la campagne pro-avortement que le **Mouvement Français pour le Planning Familial** mène en Pologne depuis deux ans. Les signataires de cet appel étaient les suivants :

André Bellon (député, président de la commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale), Marc Boeuf (président du Conseil national des associations familiales laïques), Claude Estier (président du groupe socialiste au Sénat), Colette Gallard (MFPF), Jacqueline Heinen (présidente de l'association Est A Venir), Guy Le Néouannic (secrétaire général de la FEN), Nicole Notat (secrétaire générale de la CFDT), Jack Ralite (ancien ministre, maire d'Aubervilliers), Madeleine Rébérioux (présidente de la Ligue des Droits de l'Homme), Yvette Roudy (député, ancien ministre), Marie-Claude Vayssade (député au parlement européen).

**Etats-Unis** : contrairement à une information précédente (TransVIE-mag n°35), il semble que le nouveau **vice-président américain Al Gore** ait toujours fait preuve d'une opinion pro-avortement. Voici la compilation, établie par *HLL Reports*, de ses votes personnels lors des scrutins du Sénat américain sur les questions relatives au respect de la vie :

31/03/92.

Usage de fonds publics pour financer l'extraction d'organes de foetus avortés en vue de transplantation. Gore vote pour.

02/04/92. Idem .

16/07/91.

Amendement visant à supprimer de la liste des obligations des centres de planning familial financés par l'Etat celle de proposer l'avortement comme une option en cas de grossesse indésirée, et celle d'orienter la cliente vers un avortoir. Gore vote contre l'amendement.

16/07/91.

Autorisation de l'avortement sur une mineure sans le consentement des parents. Gore vote pour.

16/07/91.

Notification parentale pour l'avortement sur une mineure. Gore vote contre.

25/06/91.

Financement de l'UNFPA (pro-avortement). Gore vote pour.

02/08/92.

Avortement dans les bases militaires Gore vote contre la procédure.

11/09/91.

Notification à l'un au moins des parents avant un avortement sur une mineure.

Gore vote contre.

08/10/91. Financement de l'UNFPA Gore vote pour.

07/11/91.

Conseil de l'avortement dans les centres de planning familial financés par l'Etat fédéral.

Gore vote pour.

27/04/90.

Financement de l'avortement à Washington. Gore vote pour.

03/08/90.

Avortement sur demande dans les bases militaires américaines Gore vote pour.

25/09/90.

Centres de planning familial : Amendement visant à obliger les centres de planning familial à suggérer l'avortement comme une option possible pour une grossesse indésirée. Gore vote pour.

26/09/90.

Notification parentale avant tout avortement sur une mineure. Gore vote contre.

26/09/90.

Conseil de l'avortement dans les centres de planning familial. Gore vote pour.

12/10/90.

Notification parentale avant tout avortement sur une mineure. Gore vote contre

12/10/92.

Financement de l'UNFPA Gore vote pour.

19/10/90.

Financement de l'UNFPA et de l'IPPF. Gore vote pour.

20/09/89.

Financement de l'UNFPA. Gore vote pour.

14/11/89. idem. Gore vote pour.

13/09/92.

Financement de l'avortement en cas de viol et d'inceste. Gore vote pour.

30/09/87.

Financement de l'avortement. Gore vote pour.

03/10/86.

Exemption d'impôts pour certaines organisations pratiquant des avortements. Gore vote pour.

11/06/85.

Aide aux organisations promouvant l'avortement et la stérilisation forcés Gore vote pour.

07/11/85.

Financement fédéral de l'avortement dans le District de Columbia. Gore vote pour.

07/11/85. idem.

**Etats-Unis** : 96 représentants et sénateurs ont été élus ou réélus au Congrès le jour de l'élection présidentielle. 49 de ces sièges ont été gagnés par des élus pro-vie. Au Sénat, les partisans du respect de la vie ont gagné un siège, tandis qu'ils en perdaient 11 à la Chambre des représentants, en raison de mécanismes électoraux sans liaison avec les rapports de force dans le pays. Selon le Comité pour le droit à la vie (NRLC), ces résultats mitigés ne proviennent pas d'un vote pro-avortement, mais d'une lame de fond en faveur de Bill Clinton dont les députés pro-avortement ont mieux su profiter.

(IRLF WR, 04/12/92)

## Vaccin abortif

**France** : c'est le laboratoire pharmaceutique **L. LAFON** qui a financé les recherches du **Pr. Bellet** permettant le développement d'un **vaccin abortif**. [Les spécialités commerciales de ce laboratoire sont : Allergéfon, Bradyl 250, Foncitril 4 000, Fonlipol, Fonzylane, Higalex, Idrocol, Lysofon, Oda, Olmifon, Pancréabil, Spasfon, Spasfon-lyoc, Ulfon, Vibtil]

(Communiqué AOCA; Vidal 1986)

L'organisation non-gouvernementale américaine **Population Council** expérimente actuellement sur l'homme, en Inde, un **vaccin abortif**. Ce vaccin induit chez la mère la fabrication d'anti-corps dirigés contre l'hormone gonadotrope chorionique humaine (HCG), l'hormone que l'embryon sécrète pour maintenir la grossesse.

(The Economist, 09/01/93)

## RU 486

**Angleterre** : un an après son autorisation dans ce pays, la pilule abortive RU 486 semble avoir **peu progressé sur le marché anglais** de l'avortement. Moins de 3 000 enfants ont été avortés par cette méthode en 1991 (sur un total de 167 400)

(The Economist, in Europe Today 21/12/92)

**Etats-Unis** : la **Food & drug Administration** a annoncé qu'au cas où Roussel-Uclaf déposerait une demande d'autorisation de mise sur le marché américain de la pilule abortive RU 486, des essais cliniques en Amérique ne seraient pas exigés. Cette administration estime que les tests menés en Europe sont suffisamment probants pour permettre de délivrer l'autorisation.

(Les Echos, 18/12/92; Herald Trib. Int. 18/12/92)

Deux **expérimentations du RU 486 comme agent anti-tumoral** seraient en cours, l'une en France et l'autre aux Etats-Unis. Elles impliquent une cinquantaine de malades chacune.

(Le Figaro, 08/01/93)

## Bioéthique

**Europe de l'Est** : les 11 et 12/12/92 s'est tenue à Bucarest une **rencontre des comités nationaux d'éthique des pays d'Europe de l'Est**, sous l'égide du Conseil de l'Europe. Des comités d'éthique sont apparus en Hongrie, Russie, Pologne, Roumanie et ex-Tchécoslovaquie depuis l'effondrement du Mur de Berlin. (Le Monde, 16/12/92)

**France** : les trois projets de lois sur la bioéthique, votés en première lecture par l'Assemblée nationale, n'ont pas été discutés par le Sénat. La session parlementaire d'automne de l'Assemblée nationale étant terminée, il reviendra à la prochaine législature, après les élections, d'achever, modifier ou abandonner ces projets.

(Le Figaro, 31/12/92; La Croix, 10 et 20/12/92; France Catholique, 27/11/92; Gazette du Palais, 09/12/92)

**France** : **Pierre Changeux**, nommé l'an passé président du Comité consultatif national d'éthique, figure parmi les personnes dénoncées par l'Express du 17/12/92 pour avoir donné leur aval à un programme de recherche controversé, dans ses méthodes et dans ses buts, sur l'hérédité de l'intelligence.

(L'Express, 17, 24 et 31/12/92, 07/01/93; La Croix, 18 et 20/12/92; Le Monde, 18/12/92)

## PMA

**France** : 4 200 enfants sont nés en 1991 suite à une **fécondation in-vitro**. Le nombre moyen d'embryons implantés à chaque essai ayant baissé, le taux de réussite aurait baissé. Selon l'organisation Fivnat qui suit les centres pratiquant ces techniques, 13% des tentatives d'implantation aboutissent à une naissance. La prématurité est nettement plus élevée que pour les autres enfants.

(Le Point, 31/12/92)

## Ordre des médecins

**France** : le **Pr. Bernard Glorion** a été élu président de l'Ordre des médecins, en succession à Louis René.

(Le Figaro, 08/01/93)

## Euthanasie

**Japon** : le gouvernement a établi, en novembre 1992, une **commission chargée d'examiner les aspects éthiques et pratiques d'une éventuelle légalisation de l'euthanasie**. La commission est chargée de faire des propositions d'ici un an. Elle doit entre autres considérer si la suppression des soins et l'administration de substances létales constituent un "droit" des malades en fin de vie. Récemment, une commission de l'Association médicale japonaise a soumis au gouvernement un rapport recommandant la légalisation de la suppression des soins à ces personnes lorsqu'elles le demandent.

(IRLF WR, 04/12/92)

## Contrôle des naissances

**Inde** : les **fonctions de députés** pourraient être prochainement **interdites aux pères et mères de famille de plus de deux enfants**, en vue d'inciter au contrôle des naissances. C'est le texte d'un projet de loi déposé par le gouvernement.

(La croix, 24/12/92)

**Timor** : dans un récent livre documentaire consacré au **génocide** des Timorais depuis l'invasion indonésienne de 1975 (*Timor Est : le génocide oublié*. Ed. l'Harmattan, 323p. 180 FF), Gabriel Defert estime à 35-40% la part de la population timoraise exterminée. Il montre que la réduction de la population timoraise est en partie obtenue par l'allocation d'une part très importante du budget de cette nation au planning familial "alors qu'il paraît évident qu'un pays qui a perdu un tiers de sa population en 10 ans de guerre n'a pas besoin de réduire de manière drastique son taux de natalité". Des médecins du pays affirment que des injections mensuelles de Dépo-Provera [des laboratoires Upjohn], un **contraceptif, ont été appliquées en masse** à la population féminine **en lui faisant croire qu'il s'agissait d'un vaccin contre le tétanos**.

(Libération, 01/12/92)

## Contrôle des naissances

**Nigéria** : les responsables du Programme Family Health Services, un programme financé par l'US-AID (Agence américaine pour le développement) et visant à réduire la fécondité de la population du pays, font état de l'échec de leur stratégie. Après quatre années d'application, et des dépenses s'élevant à US\$ 100 millions, dont US\$ 33 millions pris en charge par le Nigéria et le reste par l'US-AID, le taux de fécondité n'a pas changé. La population, tant musulmane, au Nord, que catholique, au Sud, fait preuve d'une grande résistance. Des personnalités politiques du pays n'ont pas hésité à dénoncer l'impérialisme démographique américain, et, si le gouvernement militaire est largement favorable au contrôle des naissances, la passation de pouvoir à un gouvernement civil pourrait remettre en cause l'activité des groupes de contrôle de la population. L'US-AID ne désespère pas : un **nouveau programme** de 7 ans, plus ambitieux, et disposant d'un budget de US\$ 120 millions, devrait démarrer en 1993. Le gouvernement du Nigéria a souscrit pour ce programme un emprunt de US\$ 78,5 millions. Dans ce pays, **le budget annuel ainsi consacré au développement de la mentalité contraceptive et à l'importation de moyens contraceptifs et abortifs dépasse le budget annuel du ministère de la santé**.

(Family Planning World 09/92, in PRI Review, 11/92; The Guardian on Sunday (Nigéria), 25/10/92)

**Mexique** : le peuple mexicain dénonce vivement les programmes de contrôle de la population de son gouvernement. En juin, le gouverneur de l'Etat de San Luis Potosi, a ordonné l'**expulsion de Mexfam** du territoire de cet Etat, en raison de la corruption morale distillée par cet organisme. Mexfam est l'affilié mexicain de la Fédération Internationale du Planning Familial (IPPF). Les responsables de Mexfam se sont ouvertement plaints de la pression qui s'exerce actuellement contre eux.

(Journal of Commerce 01/10/92, in PRI Review 11/92)

**Asie-Pacifique** : une **conférence** visant à souligner les relations entre la **démographie et le développement** s'est tenue les 17-19/08/92 sous l'hospice du FNUAP (Fonds des Nations Unies pour la Population) de la Commission économique et sociale des Nations-Unies et du Ministère indonésien pour la population et le développement. 56 pays d'Asie et du Pacifique étaient représentés. [Le FNUAP est un important promoteur du contrôle des naissances].

(PRI Review 11/92)

**Chine** : un nombre croissant de boat-peoples chinois tente d'émigrer aux USA pour échapper au **contrôle coercitif des naissances** mis en place par le gouvernement de Pékin. *USA Today*, 28/09/92, rapporte le cas d'une femme ayant subi un

avortement de force, par prostaglandines, à son 8<sup>e</sup> mois de grossesse.

(in PRI Review, 11/92)

**Philippines** : le nouveau secrétaire d'Etat à la santé, Juan Martin Flavio, était précédemment président de l'Organisation philippine du Planning Familial, et a reçu en 1992 le prix Rafael Salas pour la population et le développement (Rafael Salas était le directeur de l'UNFPA lorsque les Etats-unis ont cessé de financer cet organisme en raison de son implication dans la politique de contraception et d'avortement coercitive en Chine). Juan Martin Flavio a annoncé qu'il tâcherait d'obtenir l'adhésion de la hiérarchie catholique à son **programme de contrôle des naissances**, mais qu'il l'appliquerait même si celle-ci persistait à s'y opposer.

Philippine Daily Inquirer 04/07/92, in PRI Review 11/92

## Démographie

**Vietnam** : L'**indice de fécondité** des femmes vietnamiennes est tombé de 6 enfants par femme dans les années 1970 à 4 enfants dans la fin des années 80. Cet indice est le résultat de la première étude démographique réellement fiable du pays.

International Dateline 07/92, in PRI Review 11/92

**Monde** : les dernières publications du Population Reference Bureau, un organisme privé américain de **démographie**, prend en compte les récents recensements ayant mis en évidence une **surestimation de la population** de certains pays, tels que le Nigéria, le Brésil, le Venezuela et la Thaïlande. L'organisation donne une population mondiale en retrait de 53 millions d'habitants par rapport à la population qu'on aurait pu attendre des chiffres précédemment émis par l'organisation elle-même. Le Population Reference Bureau a notamment pris acte du recensement de 1991 du Nigéria ayant eu pour effet de ramener les estimations de plus 120 millions d'habitants à 88 millions. Toutefois, curieusement, l'organisation a discrètement relevé le taux estimé de croissance naturelle de ce pays à 3,0 %, alors qu'il annonçait précédemment un déclin de ce taux, de 3,1 % en 1985 à 2,8 % en 1991 [les surestimations de population du Nigéria avaient déjà été obtenues en appliquant des **taux de croissance** fictifs à des populations de départ elles-mêmes fictives] [Cf transVIE-mag n°32].

(Population Today 05/92 et divers, in PRI Review 11/92)

## Avortement/eugénisme/contrôle des naissances

**France** : le livre II du nouveau code pénal, qui entrera en vigueur en 1993, comporte un nouveau chapitre consacré aux **crimes contre l'humanité**. Le génocide est défini comme "*le fait, en exécution d'un plan concerté tendant à la destruction totale ou partielle d'un groupe national, ethnique, racial, ou religieux, ou d'un groupe déterminé à partir de tout autre critère arbitraire, de commettre ou de faire commettre à l'encontre de ce groupe, l'un des actes suivants : atteinte volontaire à la vie; atteinte grave à l'intégrité physique ou psychique; soumission à des conditions d'existence de nature à entraîner la destruction totale ou partielle du groupe; mesures visant à entraver les naissances; transfert forcé d'enfants*" (article 211-1) [passages soulignés par TransVIE-mag].

(libération, 28/10/92)

## Régulation naturelle des naissances

**Vatican** : Le Conseil pontifical pour la famille organisait du 9 au 12/12/92 à Rome un **congrès d'experts sur la régulation naturelle de la fécondité**. Les participants ont manifesté la nécessité d'aplanir les divisions entre les promoteurs des différentes méthodes, et de les promouvoir en soulignant leur fiabilité reconnue et la facilité de leur vulgarisation. Jean-Paul II a souligné que "ces méthodes, avec la manière de vivre correspondante, libèrent les couples du conditionnement culturel, économique et politique imposé par les programmes de planning familial". Un programme d'éducation sexuelle promouvant ces méthodes devrait être élaboré.

A l'occasion de cette rencontre, Mme Angela de Malherbe, présidente de l'association "Provie", a estimé urgent pour les mouvements de défense de la vie de promouvoir la régulation naturelle des naissances et une éducation responsable des adolescents à la chasteté. Selon elle, les mouvements pro-vie "ne peuvent plus compter sur les lois pour respecter la vie humaine. Nous avons à la promouvoir nous-mêmes, immédiatement, et par tous les moyens possibles. (...) L'imposition systématique de la mort à l'enfant-à-naître ne pourra être vaincue que par la promotion positive de l'amour et de la vie".

(La croix, 13/12/92, 20/12/92; Famille Chrétienne, 24/12/92, 31/12/92; IRLF WR, 11/12/92)

## Grossesse

**Etats-Unis** : des études ayant mis en évidence une baisse de fréquence des **malformations du système neural** (telles que les spina-bifida) chez les enfants dont les mères avaient reçu un **complément en vitamine B9** (acide folique), le ministère américain de la santé a émis une recommandation invitant les femmes qui désirent un enfant à prendre cette vitamine, à raison de 0,4 milligrammes/jour. Pour être efficace (statistiquement), le complément doit être pris dès avant la grossesse.

(Le Figaro, 08/01/93)

**Etats-unis** : selon une étude menée sur 4 ans et 950 grossesses, par l'Association de l'industrie des semi-conducteurs, le taux de fausses-couches serait anormalement élevé dans les **usines de fabrication de circuits imprimés**, en raison des produits chimiques utilisés. Le taux observé est de 14 fausses-couches pour 100 grossesses, contre 10 pour la population générale.

(Int. Herald Trib. 05/12/92)

## Actions pour la vie

**France** : du 11 au 18/01/93, l'association pro-vie SOS Bébé Infos diffusait sur RTL un spot publicitaire pour son **service minitel 36 15 SOS BEBE**. A l'occasion, le service a été refondu et rajeuni. On y trouve : les coordonnées des associations locales d'aide aux femmes enceintes, par type d'aide, par association et, ce qui est nouveau et bienvenu, par région. On y trouve aussi les coordonnées des associations venant en aide aux femmes confrontées au syndrome post-abortif, des témoignages, et la possibilité de laisser un message. L'originalité réside dans le fait que l'association SOS Bébé n'est pas elle-même une association d'aide aux futures mères, mais un service d'information renvoyant sur celles qui existent déjà. L'intérêt principal de la formule est l'unicité du numéro d'appel (36 15 SOS BEBE) pour tout le territoire national, facilitant la publicité pour les associations d'aide qui y sont inscrites. Notez le **changement d'adresse** de l'association :

SOS bébé Infos  
20 rue Victor Duruy  
75015 PARIS

**Corée du Sud** : les mouvements pro-vie et religieux ont rassemblé **1 100 000 signatures** dans une pétition demandant au gouvernement de renoncer à l'introduction dans le nouveau code pénal d'articles confirmant la légalité de l'avortement. Dans ce même pays, les associations pro-vie ont pu présenter, à l'occasion d'une assemblée de l'association des écoles catholiques coréennes les 10-11/11/92, une progression encourageante de leurs efforts de promotion de l'abstinence sexuelle chez les adolescents.

(IRLF WR, 04/12/92)

**Inde** : l'Association nationale indienne pour le respect de la vie a repris de l'activité après la tenue d'un séminaire d'initiation à la défense de la vie à Bangalore en août 1991. Des programmes d'éducation au respect de la vie ont été conduits dans des écoles du pays durant toute l'année scolaire 91-92. 5 nouveaux séminaires ont eu lieu en 92, et 15 sont programmés pour 93. Une "Semaine du respect de la vie" s'est tenue en novembre 92 à Bangalore, avec le soutien de responsables religieux locaux. Enfin, le magazine d'information de l'association a été relancé pendant l'été.

(IRLF WR, 04/12/92)

## Agenda

### Valence, 28/01/93

Prière mensuelle pour la vie, 20h30 chez les religieuses CPCR de Chabeuil, chemin de Viguières (Nazareth).

Contact : Association Droit à la vie-Futures Mères en Difficultés, 29 rue Berthelot, 26000 Valence.

Tél. 75 44 71 55.

### Paris, 30/01/93

Assemblée générale AOCPA, 14h00, 174 rue du Faubourg St Honoré, Paris 8°. Avec la participation du Dr Marie Peeters qui présentera le syndrome et la thérapie post-avortement.

### Dijon, 02/02/93

Messe annuelle pour le respect de la vie, cathédrale St Bénigne, 18h30. Retour en voiture assuré.

### Besançon, 02/02/93

Adoration du St Sacrement, silencieuse et par relais, pour le respect de la vie de la conception à la mort naturelle. Chapelle de l'Hôpital St Jacques, 14h-24h.

Renseignements : Tél.81 82 85 88.

### Paris, 03/02/93

Conférence méthode Billings, maternité Ste-Félicité, 37 rue Lambert, Paris 15°, 20h30 (entrée libre)

Rens.: M et Mme Lafont,

(1) 40 72 67 54.

### Paris, 03/02/93

Messe mensuelle pour la vie, célébrée par Mgr Vingt-Trois, 12h00, Basilique Notre-Dame des Victoires, 1° arrondissement.

## BIBLIOGRAPHIE

Sous le titre «D'un esclavage à l'autre», on trouve dans le n°21 de **La lettre de Philippe de Villiers** un article consacré à la position du mouvement «Combat pour les valeurs» quant à la bioéthique. Cet article est signé de Christine Boutin, Philippe de Villiers et Bernard Seillier.

### Guide pratique des associations loi de 1901.

Jean Joho éditeur, 1992 (13° édition). 512 p. 150 FF [Non-reçu]

## Iu pour vous

### Atlas de la population mondiale.

Daniel Noin, 1991.

Co-édition Reclus et La Documentation Française. 159 p. 180 FF. ISBN 2-11-002605-7.

Daniel Noin est professeur de l'Université de Paris I et président de la Commission de géographie de la population de l'Union géographique internationale; les données proviennent de celles rassemblées par cette commission, ce qui est dans l'ensemble une garantie de sérieux, même si quelques données ont été fournies en première main par l'IPPF (Fédération Internationale du Planning Familial), par le Population Crisis Committee (une organisation pro-avortement) ou par d'autres organisations dont aucune n'est parfaitement fiable. Les données ne prennent pas en compte les réajustements récents (suite notamment au recensement du Nigéria, accrédité d'une fausse population de 120 millions d'habitants) mais une preuve du sérieux des auteurs est l'absence de projection au-delà d'un seuil raisonnable (an 2020). S'agissant d'un atlas (et non de tables), les indices démographiques sont tous rendus par des variations de couleurs ou des camaïeux sur des cartes planisphères (projection Peters). Cette présentation visuelle est extrêmement agréable et favorise la mémorisation.

Chaque indice démographique est développé sur deux pages : une carte et un commentaire précisant des détails invisibles sur la carte ou relativisant l'importance et la pertinence de l'indice utilisé (par exemple, p.85, une remarque permet de prendre conscience que des taux d'utilisation de la contraception de 70-80% correspondent "à peu près au maximum; en effet dans toute population existe une certaine proportion de femmes enceintes, de femmes désirant un enfant, de femmes stériles et de femmes seules qui, au total, représentent à peu près le quart des femmes en âge de procréer").

Parmi les indices retenus, on trouve les indices classiques (rythmes de croissance, densité, accroissements naturels, pyramides des âges, fécondité, espérance de vie, mortalité, taux d'avortements, migrations...), et aussi de plus insolites (âge médian de la population, proportion de femmes mariées, âge au mariage, différence d'âge entre les époux...).

Le mérite de cet ouvrage d'intérêt général est de nous faire redécouvrir, page après page, que le monde n'est pas peuplé d'une "masse humaine" indifférenciée, mais de peuples aux comportements extraordinairement divers jusque dans leur démographie.

Quelques regrets :

- certains camaïeux trop subtils sont inadaptés aux daltoniens.
- p.85 : le stérilet (une méthode abortive) est placée sous le vocable "contraception". Egalement à la même page une diffé-

rence assez obscure et critiquable entre "moyens contraceptifs" et "moyens contraceptifs modernes".

- p.86 : statut juridique de l'avortement : la France est classée plus libérale que le Royaume-Uni où l'avortement est pourtant autorisé sur demande jusqu'à la 22<sup>e</sup> semaine de grossesse, ce qui rend l'ensemble des données de la page (qui ne constituent d'ailleurs pas une série statistique) douteuses.

- p.83 : statut de la femme : l'indice retenu est un calcul du Population Crisis Committee reprenant lui-même l'Atlas Mondial des Droits de l'Homme, de Charles Humana, 1986, dans lequel l'avortement est corrélé positivement avec les Droits de l'Homme. Concernant l'égalité sociale Homme/Femme par exemple, le Population Crisis Committee classe l'Irlande au 76<sup>e</sup> rang, au même niveau que l'Afghanistan, la Syrie et le Yemen.

- p.88 : légère propagande pour des méthodes qui sont celles du Planning Familial

- le caractère approximatif des chiffres avancés, souvent estimés, devinés ou extrapolés, n'est pas toujours mis en évidence. Ces quelques défauts isolés peuvent toutefois être regardés comme négligeables en regard des qualités de l'ensemble de l'ouvrage, jusque dans son impression et sa reliure.

## vu pour vous

Cassettes TVP -suite-

### **Le cri silencieux**

Bernard Nathanson. TVP, 1993. TVP, Case postale 41, 2016 Cortaillod, Suisse. Casette n° 993. 30 mn. Prix : se renseigner. Si la précédente cassette de la série abordait l'avortement en aval pour guérir ceux qu'il avait meurtris, *le cri silencieux* représente le type même de la cassette militante, décrivant l'horreur de l'avortement pour dissuader et réveiller les consciences qui ont le pouvoir d'agir en amont, avant que l'irréparable ne soit commis. Ce film, dans lequel le Dr. Bernard Nathanson, ancien avorteur repent, présente un avortement réel filmé par échographie, n'est plus à commenter. Noter la qualité technique excellente de la copie proposée ici par TVP.

[www.transvie.com](http://www.transvie.com)

## TransVIE-mag®

7, rue du G<sup>l</sup> Roland, 25000 BESANCON, FRANCE  
☎ (33) (16) 81 88 75 31 - Fax (33) (16) 81 885 885

Directeur de publication: François PASCAL

Imprimeur: BURS REPRO, rue Lecourbe, BESANCON

Toute copie, même partielle, interdite sans autorisation.

Abonnement : 165 FF (CEE + Suisse); hors CEE : 250 FF

